



l'oxygène  
à la source

**N°274-23**

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – MODIFICATION**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 31 Représentés : 6 Quorum : 27
---

**Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Pierre BARRUCAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Mme & MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT,  
Cédric VERNEY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François  
DEGENNE, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO,  
Frédérique LARDET, Benjamin MARIAS, Patricia MERMOZ, Olivier MOUZIN,  
Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Sébastien  
BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie  
MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Martine VIBERT, Didier GALMICHE

**AVAIENT DONNE POUVOIR**

François ASTORG à Fabienne GREBERT  
Franck BOGEY à Christian MARTINOD  
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE  
Frédérique LARDET à Christina MALAPLATE  
Patricia MERMOZ à Christian ROPHILLE  
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mme Alice SILIADIN, Cheffe de mission Lacs – DDT 74

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur  
Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William  
PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes &  
Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille  
MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

## **ASSAINISSEMENT EAUX USEES – REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – MODIFICATION**

Exposé du Président,

Le règlement du Service de l'assainissement non collectif en vigueur a été approuvé par délibération n°295-19 du Bureau du 4 novembre 2019.

Il est nécessaire d'apporter des adaptations à ce règlement afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, d'intégrer les nouvelles orientations souhaitées par les élus du SILA et d'apporter des précisions suite à la présentation de réclamations et contentieux afin de fiabiliser et sécuriser la défense du SILA devant les juridictions.

Les précisions, compléments et modifications portent principalement sur les points suivants :

- **Chapitre II – Examen préalable de conception et vérification de l'exécution des installations d'assainissement non collectif :**
  - Articles 9 et 10 : ajout de mentions relatives aux toilettes sèches : étude de faisabilité et détail des points de contrôle
- **Chapitre VI – Compétence réhabilitation du SPANC :**
  - Article 15 : suppression du paragraphe relatif aux travaux de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique suite délibération du SILA abandonnant l'option
- **Chapitre VII – Dispositions financières :**
  - Article 16 : insertion d'une tarification à caractère social pour les ménages à ressources très modestes (cf barème ANAH)
  - Article 18 : graduation de la majoration de la pénalité due par l'usager au titre de la persistance de la non-conformité de son installation, dans la limite de 400% et précisions sur l'application
- **Chapitre X – Droit des usagers :**
  - Article 29 : actualisation de la réglementation liée à la protection des données à caractère personnel
  - Article 30 : modification de la rédaction consacrée aux réclamations et recours

La Commission Assainissement et la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont émis un avis favorable respectivement le 9 octobre 2023, et le 6 novembre 2023.

Le règlement ainsi révisé sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver le projet de règlement révisé du Service public de l'assainissement non collectif,
2. autoriser le Président à le signer.

**- A D O P T É -  
à l'unanimité**

***N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usses, CC Sources du lac d'Annecy).***

Voix POUR : 27  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Séverine MUGNIER,  
Secrétaire de séance

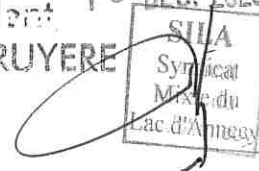


Acte reçu à la Préfecture  
Le 15 DEC. 2023

Publié le 18 DEC. 2023

Exécutoire le 18 DEC. 2023  
Le Président

Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER  
Utilisateur : sila sila

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	274_23
Objet :	<b>Assainissement eaux usées - Règlement du service de l'assainissement non collectif - Modification</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	074-247400013-20231211-274_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-247400013-20231211-274_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 274-23_AT EU_Règlement service ANC_Modif.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20231211-274_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	218.3 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Règlement ANC.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20231211-274_23-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.2 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à 15h28min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à 15h28min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à 15h29min01s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	15 décembre 2023 à 15h29min07s	Reçu par le MI le 2023-12-15